

UNIVERSITÉ DE LILLE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016



GUIDE DES ÉTUDES DU ET LICENCE

Lettres et Arts



MUSICIEN INTERVENANT

CFMI

POUR EN SAVOIR PLUS
UNIV-LILLE3.FR



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016

GUIDE DES ÉTUDES DU CFMI



Avant-propos

Ce guide des études est avant tout un outil destiné aux étudiants du CFMI de Lille. Il contient les informations utiles pour l'année universitaire 2015-2016 (organisation des études, contenu des enseignements, règlement intérieur, délivrance des diplômes, etc.) ainsi que des éléments plus généraux sur les services de l'université Lille 3 – Sciences Humaines et Sociales. Il est donc conseillé aux étudiants du CFMI de le lire et de s'y référer régulièrement.

D'autres utilisateurs pourront également y trouver de quoi alimenter leur réflexion : étudiants musiciens inscrits dans d'autres parcours d'étude (cursus universitaire ou instrumental), personnes en activité qui envisagent une qualification ou une réorientation, lycéens qui s'interrogent sur leurs études futures...

Tous ces lecteurs pourront ainsi prendre la mesure du contenu de la formation dispensée, des prérequis indispensables et se faire une idée du métier auquel elle conduit.

L'équipe, pédagogique et administrative, du CFMI se tient à disposition pour davantage de renseignements si nécessaire.

SOMMAIRE

Sommaire	5
Présentation générale	9
Le CFMI de Lille	10
Le métier de musicien intervenant	10
Les conditions d'entrée au CFMI	10
Les tests d'entrée	10
Conseils pour se préparer	11
Rentrée de septembre 2016	11
Les études au CFMI	12
Le DUMI	12
L'option « préparation à l'entrée au CFMI »	12
La licence « Arts – parcours musicien intervenant »	12
Le plan de formation 2015-2016	15
Les compétences liées au métier	16
Compétences didactiques et pédagogiques	16
Compétences musicales et artistiques	16
Compétences méthodologiques et compétences d'organisation	17
Compétences relationnelles et compétences de communication	17
L'organisation de la scolarité	18
Les grands champs disciplinaires	18
Semestre 1	19
Semestre 2	20
Semestre 3	21
Semestre 4	22
Les contenus de la formation	23
Les pratiques pédagogiques	24
Didactique et pédagogie	24
Pratiques vocales à l'école / Répertoires / Direction de chœur d'enfants	24
Invention et création à l'école / Organologie pour la classe	25
Répertoires pour la petite enfance et développement de l'enfant	25
Physiologie de la voix de l'enfant	26
Les pratiques musicales et artistiques	27
Technique vocale	27
Guitare et accompagnement	27
Percussions	28
Pratiques chorégraphiques	28
Atelier choral et projet de concert / <i>Soundpainting</i>	28
Musique expérimentale et corps sonores	29
Création de chanson / <i>Soundpainting</i>	29
Chansons à danser / Musiques traditionnelles	29
Improvisation	30
Composition électroacoustique	30
Les disciplines complémentaires	31
Technique du son et informatique	31
Organologie et acoustique	31

Analyse, harmonie, culture	31
Initiation à la gestion et l'administration.....	32
Langue vivante et communication.....	32
Professionnalisation.....	33
Connaissance des milieux d'exercice professionnel.....	33
Projet professionnel / Portefeuille d'expériences et de compétences	33
Parcours personnalisés	33
Les stages et les interventions pratiques.....	35
1 ^e année : Stages en écoles élémentaires	35
1 ^e année : « Semaine culturelle » en école maternelle.....	36
2 ^e année : Projets musicaux en milieu scolaire	36
2 ^e année : Atelier hors école	37
Les projets artistiques et culturels	38
Bal « trad. » et danses Renaissance.....	38
Concert « Orchestre symphonique et orchestre d'enfants »	38
Composition électroacoustique.....	38
Ciné-concert	38
Concert choral	39
Opération « L'Enfant dans son Temps Musical »	39
Les enseignants et chargés de cours	40
Informations pratiques.....	45
Règlement des études	46
Textes de référence.....	46
Modalités d'admission	46
Organisation des enseignements.....	47
Durée des études	47
Validations, équivalences, dispenses.....	47
L'évaluation en cours de formation	48
Admission en 2 ^e année – Redoublement – Réorientation.....	48
Les épreuves terminales.....	49
Délivrance du diplôme	49
Constitution des jurys	49
Crédits européens et poursuite d'étude.....	50
Règlement intérieur du CFMI	51
Obligation de présence	51
Locaux et matériel	51
Prêt des salles	52
Prêt de matériel pédagogique.....	52
Centre de documentation.....	53
Atelier.....	53
Photocopies.....	53
Assurance	54
Secrétariat	54
Documents à fournir	54
Dispositif d'accompagnement pour les langues vivantes	55
Le Centre de Ressources en Langues	55
Les langues proposées.....	55
Ressources	55
Modes d'apprentissage.....	55
Contacts	56
Le Certificat Informatique et Internet	57
C2i Niveau 1	57

Se préparer	57
Test de positionnement.....	57
Passer les épreuves	57
Information sur le C2i.....	57
Politique « handicap » de Lille 3.....	58
Le relais handicap de l'université Lille 3.....	58
Renseignements pratiques	58
Le référent handicap du CFMI	59
Prévention du harcèlement sexuel	60
Le harcèlement sexuel.....	60
La Cellule de Veille et d'Information sur le Harcèlement Sexuel.....	60
Renseignements pratiques	60
Contacts.....	61
Coordonnées du CFMI.....	62
Équipe enseignante permanente.....	62
Équipe administrative.....	63
Instrumentarium et studios.....	64
Centre de documentation.....	64

Présentation générale



Le CFMI de Lille

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut de l'université Lille 3 – Sciences Humaines et Sociales. Il est placé sous la double tutelle du ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de celui la Culture.

Il est animé par une équipe pédagogique et administrative permanente et fait appel, pour les enseignements, les stages sur le terrain et les projets artistiques, à de nombreux partenaires (artistes, enseignants, chercheurs, collectivités territoriales, établissements scolaires, institutions culturelles...).

Le métier de musicien intervenant

Les musiciens intervenants sont à la fois des musiciens, des pédagogues et des acteurs du développement culturel. Ils exercent principalement sur un territoire (quartier, ville, communauté de communes...) au sein de différentes structures (écoles élémentaires et maternelles, école de musique, conservatoire, associations...).

En milieu scolaire, ils proposent aux enfants, dans le cadre de projets menés avec les enseignants, une pratique artistique vocale et instrumentale comprenant des activités d'interprétation, d'écoute et de création.

Hors école, les musiciens intervenants peuvent encadrer des activités d'éveil pour la petite enfance, ou des pratiques musicales d'adultes amateurs par exemple. Ils participent à la vie culturelle de la collectivité qui les emploie par la mise en place de projets en lien avec les politiques locales. Ils contribuent à la démocratisation de l'accès à la musique et à la culture.

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence et justifier d'au moins une année d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la Validation des Acquis Professionnels. Il est nécessaire de posséder une solide compétence musicale, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix ainsi qu'une certaine maturité pour travailler avec les enfants. Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Les tests d'entrée

Le recrutement se fait suite à l'examen d'un dossier et grâce à des tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales et un entretien. Le CFMI organise généralement une session de tests en mai / juin ; et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université Lille 3.

Conseils pour se préparer

Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques, nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit en musique. Le cas échéant, adressez-vous à une école de musique ou un conservatoire en indiquant votre désir d'entrer au CFMI. Ils pourront vous orienter vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.

La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.

Montrez-vous curieux, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques musicales et culturelles diverses : musique contemporaine, musique ancienne, musique traditionnelle européenne ou non, musique expérimentale, musique électroacoustique, chanson... Le champ est infini !

Informez-vous, par des rencontres ou des lectures, sur le métier de musicien intervenant. Multipliez autant que possible les expériences qui vous permettront de conforter votre projet (encadrer des enfants, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).

Rentrée de septembre 2016

Les tests pour l'entrée en formation au CFMI en septembre 2016 se dérouleront fin mai – début juin 2016 (les dates exactes seront fixées ultérieurement). Les dossiers seront à retirer au secrétariat du CFMI à partir du mois de janvier.

Consultez régulièrement le site Internet du CFMI et suivez son actualité sur les réseaux sociaux. Pour tout renseignement sur l'institut, sur la formation ou sur les procédures d'inscription, vous pouvez vous adresser au secrétariat, par téléphone, par fax, par courrier électronique ou postal :

CFMI	Tél. : 03 20 41 73 11
Université Lille 3 – SHS	Fax : 03 20 41 73 20
Domaine universitaire du Pont de Bois	
Rue du Barreau – Bâtiment extension	www.univ-lille3.fr/cfmi
BP 60149 – 59653 Villeneuve d'Ascq	cfmi@univ-lille3.fr

Pour des renseignements sur l'inscription à l'université Lille 3, sur la validation des acquis, sur les services aux étudiants, consultez le site Internet de l'université : www.univ-lille3.fr.

Les études au CFMI

La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées permettent de conforter sa personnalité de musicien (instrument, chant, direction, percussions, mais aussi danse, théâtre), d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers pour des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture.

Le cursus s'étend sur deux années à temps plein, pour un volume global de 1500 heures environ.

Le DUMI

À l'issue de la formation, l'étudiant obtient le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, ou DUMI, qui permet l'accès aux postes d'assistant territorial d'enseignement artistique (anciennement « *assistant spécialisé d'enseignement artistique* ») dans la fonction publique territoriale.

Le diplôme peut être également délivré dans le cadre du dispositif de la VAE, Validation des Acquis de l'Expérience.

L'option « préparation à l'entrée au CFMI »

Cette option a été ouverte en septembre 2014. Elle est destinée aux bacheliers intéressés par une poursuite d'études au CFMI et l'obtention du DUMI mais encore trop jeunes pour y entrer.

Elle permet, au cours de la 1^{er} année de licence de musique et musicologie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, formation musicale), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d'entrée dans le cursus DUMI.

L'accès à cette option suppose d'être préalablement inscrit en 1^{er} année de licence, parcours « Musique et Musicologie » par le biais du portail APB : <http://www.admission-postbac.fr/> (attention à bien respecter les délais et les procédures).

L'admission à l'option elle-même se fait sur dossier et entretien. L'effectif est limité et l'étudiant doit s'inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

La licence « Arts – parcours musicien intervenant »

Le CFMI a par ailleurs développé un partenariat avec le département Arts de l'université Lille 3 – SHS afin d'intégrer le DUMI dans le schéma européen (LMD) et d'ouvrir la possibilité d'obtenir une licence spécifique.

Ce nouveau dispositif, qui s'ouvre en septembre 2015, a pour but de qualifier au niveau « licence » les étudiants qui ne le sont pas encore et de leur permettre une éventuelle poursuite d'études, notamment vers les métiers d'encadrement dans la Fonction Publique Territoriale, de la médiation culturelle ou de l'enseignement musical.

Les étudiants dans ce parcours suivent quatre jours par semaine les cours, stages et projets au CFMI. Le jeudi est consacré à des enseignements de musicologie, communs aux étudiants de la licence Arts, du CFMI et de l'ApPSEA¹.

L'inscription se fait par le biais de la validation des acquis professionnels ou des acquis d'études antérieures. Le dossier est à retirer au secrétariat du CFMI en juin pour la rentrée suivante. L'année 2015-2016 étant une année de transition, les cas des étudiants qui « doublent » et de ceux qui ont étalé la formation sur 3 ans seront examinés individuellement.

¹ Association de préfiguration d'un Pôle Supérieur d'Enseignements Artistiques.

Le plan de formation 2015-2016



LES COMPÉTENCES LIÉES AU MÉTIER

La formation au CFMI étant professionnalisante, les enseignements qui conduisent au DUMI sont conçus au regard des champs de compétences tels qu'ils ont été définis dans le *Référentiel de compétences du musicien intervenant* édité par le Conseil des CFMI en avril 2005². Ces compétences se répartissent en quatre grands domaines.

Compétences didactiques et pédagogiques

Réfléchir sur la discipline « musique » et sur son enseignement : connaître l'histoire de la discipline et les enjeux de son enseignement, connaître le développement de l'enfant et la place de la musique dans les apprentissages, identifier les connaissances, les compétences et la culture à transmettre, imaginer les situations et les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage.

Faire vivre à un groupe d'enfants ou à un autre public des moments musicaux pertinents : conduire des séances de pratique musicale avec des groupes, permettre à chacun de progresser, développer l'écoute, l'expression et la créativité, susciter l'initiative, l'analyse et la réflexion critique, développer les connaissances et la curiosité dans le domaine musical et au-delà.

Exercer dans différents contextes : connaître les textes officiels de l'École et ceux de l'enseignement spécialisé de la musique, savoir mettre en œuvre différents modèles pédagogiques, savoir prendre en compte les besoins et les attentes d'un public donné.

Compétences musicales et artistiques

Affirmer son identité musicale et artistique : s'exprimer vocalement et instrumentalement avec aisance et sensibilité dans différents contextes, développer sa pratique d'interprète, d'auditeur et de compositeur, savoir situer ses pratiques sur les plans culturel et social.

Élargir son expressions artistique : s'ouvrir à des pratiques et des esthétiques musicales diverses ainsi qu'à d'autres formes d'art, créer des liens entre diverses formes d'expressions ou de langages, enrichir et élargir sa culture musicale et artistique.

Mettre en œuvre des projets artistiques et culturels : avoir une présence « musicienne » au sein d'un groupe, inscrire les apprentissages des enfants ou d'autres publics dans une dimension artistique, susciter les rencontres entre les publics, les artistes, la création et la diffusion, participer au développement culturel d'un territoire.

² On peut le télécharger sur le site du CFMI : www.univ-lille3.fr/cfmi

Compétences méthodologiques et compétences d'organisation

Planifier son action et réfléchir sur les effets de son action : élaborer un projet, définir des objectifs et un échéancier, prévoir les modalités de travail et d'évaluation, analyser son action et proposer des remédiations.

Rechercher et ordonner de l'information et de la documentation : identifier ses besoins en information et documentation, connaître et savoir utiliser les outils de recherche documentaire, trier l'information en fonction des objectifs poursuivis, ordonner l'information pour la communiquer à un public ou pour la conserver et la retrouver plus tard.

Utiliser des outils diversifiés : maîtriser les outils de technique du son et d'informatique musicale ainsi que les outils communs d'information et de communication, maîtriser les outils techniques de la discipline musique (notation, analyse, harmonisation, accompagnement, direction, etc.), connaître et savoir mettre en œuvre des éléments d'acoustique, d'organologie et de lutherie, maîtriser une langue vivante étrangère.

Compétences relationnelles et compétences de communication

Travailler avec des partenaires : savoir prendre en compte les modes d'organisation et les cultures professionnelles des partenaires, connaître les particularités d'un lieu ou d'une structure, travailler avec ses partenaires sur les différentes dimensions d'un projet (pédagogie, contenu artistique, matériel, budget, responsabilité, com.), imaginer des modes d'intervention où chaque partenaire trouve sa place.

Être à l'écoute et être force de proposition : comprendre et prendre en compte les arguments et propositions des partenaires, savoir argumenter et convaincre, être capable d'esprit d'analyse et de synthèse, savoir proposer des alternatives ou des enrichissements à un partenaire.

Communiquer ses réflexions et ses propositions : savoir produire une réflexion problématisée, s'exprimer à l'oral et à l'écrit de façon structurée et intelligible, savoir mener une réunion et y prendre part activement, produire des documents écrits répondant à un cahier des charges.

■

■

■

■

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation s'étend sur deux années réparties en quatre semestres qui possèdent chacun une « couleur » particulière. Les enseignements, les stages et les projets artistiques sont en cohérence les uns avec les autres et correspondant aux champs d'activité du métier de musicien intervenant. Pour chaque semestre, les disciplines sont regroupées en unités d'enseignement (UE).

Les grands champs disciplinaires

La pratique pédagogique. Ce domaine constitue le cœur de la formation car le musicien intervenant est avant tout un pédagogue qui sait mettre en œuvre des projets musicaux pertinents et inscrits dans une volonté de progression et d'éducation artistique. Les disciplines qui y sont associées sont : la didactique et la pédagogie de la musique, la connaissance de la voix de l'enfant et de son développement, les pratiques vocales et instrumentales avec les enfants, la connaissance des répertoires. Ces enseignements trouvent leur aboutissement dans les stages en milieu scolaire et les interventions hors école répartis sur les deux années de formation.

La pratique artistique. Les disciplines et projets proposés ont pour objet de conforter et compléter la formation artistique de l'étudiant afin qu'il sache se positionner comme musicien poly-praticien devant les groupes qu'il encadre. Cela comprend : la pratique chorale et la direction de chœur d'enfants, la formation vocale, les pratiques individuelles et collectives (accompagnement, percussion, interprétation, improvisation), la création musicale et la composition. D'autres expressions artistiques sont également abordées (littérature, poésie, jeu théâtral, danse). Tous ces enseignements sont menés dans le cadre de projets, souvent avec des artistes et partenaires extérieurs, qui donnent lieu à des restitutions dans des lieux culturels en public.

Les connaissances associées ou transversales. Elles constituent la « boîte à outils » du musicien intervenant lui permettent d'enrichir et de mener à bien ses projets, d'évoluer et de communiquer dans différents milieux. Les disciplines concernées sont : la technique du son et l'informatique musicale, l'organologie et l'acoustique, la culture et l'analyse, l'expression écrite et orale, la pratique d'une langue vivante.

La professionnalisation. La formation permet à l'étudiant de peu à peu affiner son projet personnel et de préparer activement son insertion professionnelle. Différentes disciplines permettent cette professionnalisation progressive : la connaissance des milieux professionnels par des observations et des rencontres, la rédaction de CV et de lettres de motivation, la préparation aux entretiens, l'initiation à la gestion et l'administration, la construction d'un « portefeuille » personnel.

Semestre 1

Ce semestre correspond à l'entrée en formation et est centré sur la découverte du métier et de ses enjeux, le répertoire de la chanson et les pratiques vocales : découverte du milieu scolaire par des stages d'observation et d'application, analyse, interprétation, création, harmonisation et accompagnement de chansons, stratégies d'apprentissage devant un groupe, connaissance de la voix des enfants, conception d'un spectacle musical, participation à un « bal trad. ».

Intitulés des UE	Disciplines	Heures
Pratiques individuelles	Technique vocale	18
	Guitare et accompagnement	18
	Percussions	21
Pratiques collectives	Atelier choral	21
	Atelier vocal	4,5
	Pratiques chorégraphiques	16,5
Pratiques de création	Création de chanson / <i>Soundpainting</i>	24
	Harmonie et analyse	18
Projets artistiques	Spectacle musical	30
	Chansons à danser /bal « trad .	30
Didactique et pédagogie	Pédagogie des pratiques vocales	36
	Organologie / Pédag. des pratiques instr.	21
	Écoute et culture	18
Pédagogie appliquée	Classe d'application	42
Stage en milieu scolaire	Stage en école élémentaire « interprétation de chanson »	48
Disciplines complémentaires	Physiologie de la voix de l'enfant	18
	Technique du son et informatique musicale	21
Langue vivante	Langue vivante	[12]
Professionnalisation	Projet professionnel (portefeuille d'exp.)	9
	Stage d'observation	21

Chaque UE est créditée de 3 ECTS

Semestre 2

Le deuxième semestre est consacré aux démarches d'invention et de création. Il conforte la pratique pédagogique et ouvre les étudiants au monde de la petite enfance : stage en école élémentaire, semaine culturelle en école maternelle, développement de l'enfant, comptines et répertoires spécifiques, travail autour des corps sonores, de la musique concrète, de l'électroacoustique, improvisation, invention, création, composition, projet de ciné-concert et de concert « électroacoustique ».

Intitulés des UE	Disciplines	Heures
Pratiques individuelles	Technique vocale	16,5
	Guitare et accompagnement	16,5
	Percussions	13,5
Pratiques collectives	Atelier choral / Concert choral	32
	<i>Soundpainting</i> / Corps en scène	12
Pratiques de création	Improvisation	27
	Musique expérimentale et corps sonores	27
	Composition / Écriture	27
Projet artistique 1	Projet « Composition électroacoustique » (partenariat avec l'Orchestre National de Lille)	42
Projet artistique 2	Ciné-concert	42
Didactique et pédagogie	Pédagogie des pratiques de création	30
	Organologie pour la classe	24
Stage en milieu scolaire	Stage en école élémentaire « Activités d'invention et de création »	48
Petite enfance	Répertoires pour la petite enfance	12
	Développement de l'enfant	12
	Semaine culturelle en école maternelle	27
Langue vivante	Langue vivante	[12]
Professionnalisation	Projet professionnel (portefeuille d'exp.)	6
	Initiation à gestion et l'administration	24

Chaque UE est créditée de 3 ECTS

Semestre 3

Le troisième semestre est centré sur la conception de projets dans le cadre du stage préprofessionnel qui s'étend sur toute la deuxième année de formation. Il est cette année fortement marqué par la préparation d'un concert en partenariat avec l'Orchestre national de Lille : écriture des projets pour les classes et l'atelier hors école, préparation du concert « ONL », parcours personnalisé.

Intitulés des UE		Disciplines	Heures
Pratiques individuelles		Technique vocale	18
		Guitare et accompagnement	18
		Percussions	18
Pratiques collectives		Atelier choral / Concert	21
		Pratiques chorégraphiques	24
Projet artistique		Concert « Orchestre d'enfants / ONL »	33
Didactique et pédagogie		Pédagogie de projet	30
		Méthodologie / Écriture	9
Pédagogie appliquée		Chant choral à l'école / Direction	18
		Organologie pour la classe	18
Stage en milieu scolaire		Stage préprofessionnel	72
Au choix	Parcours « DUMI seul »	Projet personnalisé 1	30
		Projet personnalisé 2	30
		Langue vivante	12
	Parcours « DUMI + Licence »	Esthétique et écriture critique	36
		Musicologie	24
		Langue vivante	24
Professionnalisation		Connaissance des milieux professionnels	12
		Stage d'observation	24
		Projet professionnel (portefeuille PEC)	4,5

Chaque UE est créditée de 3 ECTS

Semestre 4

Le quatrième semestre clôt la formation, il voit l'aboutissement et le bilan des actions entreprises au semestre 3 (stages dans les classes et hors école, concerts et spectacles, notamment l'opération *l'Enfant dans son temps musical* et le concert choral). Il se conclut par les épreuves terminales qui conduisent à la délivrance du diplôme.

Au long de ce semestre, des moments sont consacrés à la construction du projet personnel de l'étudiant en vue de son insertion professionnelle au sortir de la formation.

Intitulés des UE		Disciplines	Heures
Pratiques individuelles		Technique vocale	15
		Guitare et accompagnement	15
		Percussions	15
Pratiques collectives		Atelier choral / Concert choral	32
		<i>Soundpainting</i> / Corps en scène	12
Projet artistique 1		Concert « Orchestre d'enfants / ONL »	30
Projet artistique 2		Opération « <i>l'Enfant dans son temps musical</i> »	30
Pédagogie appliquée		Chant choral à l'école	15
Stage en milieu scolaire		Stage préprofessionnel	84
Au choix	Parcours « DUMI seul »	Projet personnalisé 1	30
		Projet personnalisé 2	30
		Langue vivante	12
	Parcours « DUMI + Licence »	Esthétique et écriture critique	36
		Musicologie	24
		Langue vivante	24
Professionalisation		Atelier hors école	20
		Ateliers prof. (CV, lettre de motiv., entretien...)	27
		Projet professionnel (mémoire)	9

Chaque UE est créditée de 3 ECTS

Chaque semestre est crédité de 30 ECTS, portant le DUMI à 120 ECTS.

Les contenus de la formation



LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Didactique et pédagogie

Objectifs : la didactique étant le « quoi enseigner ? » et la pédagogie le « comment faire ? », ce cours, qui se poursuit tout au long des deux années de la formation, a pour but de donner à l'étudiant les compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre de ses interventions aussi bien en termes de contenus que de moyens, ainsi que d'accompagner sa prise d'autonomie dans l'élaboration de projets pédagogiques pertinents.

Contenus : au cours des deux années de formation, l'étudiant va acquérir des connaissances sur la discipline éducation musicale, son histoire et ses enjeux, se doter d'outils pour concevoir, mener et évaluer des séances (et à terme un projet finalisé) et apprendre à mettre en place des situations permettant l'apprentissage et l'expression des enfants ou du public visé.

Évaluation : celle-ci est intimement liée aux différents stages et mises en situation. En première année, elle prend la forme de dossiers de réflexion autour des activités menées en classe (interprétation, improvisation, invention, création, écoute), des contenus proprement musicaux (répertoires, dispositifs instrumentaux et vocaux, codage...) et des outils pédagogiques du musicien intervenant (situations pédagogiques, préparations de séances, grilles d'évaluation). En deuxième année, l'évaluation comprend : la rédaction et la soutenance d'un dossier de projets musicaux au troisième semestre, la rédaction d'un mémoire au quatrième semestre et une épreuve de pratique, qui fait partie des épreuves terminales du diplôme.

Pratiques vocales à l'école / Répertoires / Direction de chœur d'enfants

Objectifs : les pratiques vocales sont une activité centrale des séances musicales à l'école, c'est pourquoi les enseignements qui lui sont consacrés se déroulent sur les deux années de la formation. En 1^e année, l'étudiant devra se constituer un répertoire de chansons pour la classe et les autres lieux d'intervention, acquérir les outils nécessaires à la transmission orale et aux pratiques vocales en direction d'un groupe d'enfants. En 2^e année, il devra mettre en œuvre, dans le cadre du stage, un projet choral de qualité, développer son geste de direction d'un point de vue technique, expressif et pédagogique, développer l'aisance face au groupe, développer la capacité à entendre et à faire évoluer le son du chœur, conforter et synthétiser les outils (vocaux, rythmiques, gestuels, instrumentaux, culturels, littéraires...) acquis dans d'autres cours, au service du chant choral à l'école.

Contenus : découvrir des répertoires diversifiés, connaître et expérimenter différents modes de transmission des chants (unisson, canon, 2 voix), conforter ses outils techniques de direction, apprendre à imaginer une préparation corporelle et vocale adaptée, s'initier aux jeux vocaux et à des

pratiques expérimentales, réfléchir sur l'organisation des séquences d'apprentissage. Certaines séances pourront prendre la forme d'une mise en situation devant une classe.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et comporte des moments de pratique (passages devant le groupe des étudiants ou une classe) et des travaux écrits (analyse de chanson, préparation écrite de séance).

Invention et création à l'école / Organologie pour la classe

Objectifs : les pratiques d'invention font partie des activités menées dans les classes. Il s'agit pour l'étudiant d'acquiescer pour lui-même d'abord des outils techniques, culturels, organologiques et pédagogiques de l'invention afin de mettre en œuvre de tels projets avec des enfants.

Contenus : découverte de répertoires et d'expressions artistiques diverses, construction d'instrumentariums « expérimentaux », mise en place de situations favorisant une attitude inventive et créative chez l'enfant. Certaines séances pourront prendre la forme d'une mise en situation devant une classe.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et comporte des moments de pratique (passages devant le groupe des étudiants ou une classe) et des travaux écrits (analyse, travaux de « composition » ou d'improvisation, préparation écrite de séance).

Répertoires pour la petite enfance et développement de l'enfant

Objectifs : cet enseignement est placé au 2^e semestre de la première année et constitue une préparation et un accompagnement pour les interventions en école maternelle ou en crèche. Il est destiné à familiariser l'étudiant avec les étapes de développement de l'enfant, les courants et auteurs de la psychologie qui ont étudié la relation des enfants à la musique et à l'éducation musicale, les lieux d'accueil, le répertoire spécifique à cette tranche d'âge.

Ainsi, il aura des outils pour conduire des activités musicales avec de jeunes enfants et organiser des situations propices à la transmission orale de répertoires comme à la libre exploration de la matière sonore

Contenus : découverte de répertoires diversifiés (berceuses, comptines, jeux chantés...), approche de la littérature enfantine et des contes, mise en place de séquences propices à l'expression des enfants et à l'exploration vocale et sonore, partages d'expériences, développement sensoriel, moteur, cognitif, linguistique, affectif et relationnel de l'enfant de 0 à 6 ans), analyse de séquences vidéo réalisées en structures petite enfance et écoles maternelles, échanges autour de la mise en place de situations (consignes, impli-

cation du musicien, espace, temps, rythme, relation...), la réflexion sur la place du musicien intervenant à l'école maternelle

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et comporte des moments de pratique (passages devant le groupe des étudiants) et des travaux écrits (préparation ou bilan).

Physiologie de la voix de l'enfant

Objectifs : pour faire chanter les enfants sans danger et pour exercer plus tard son métier avec un bon confort vocal, l'étudiant doit acquérir des éléments de physiologie de la voix ainsi que des outils pour entendre et décrire les caractéristiques d'une voix d'enfant.

Contenus : cet enseignement placé en début de formation est dispensé par une orthophoniste. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec l'anatomophysiologie de la voix (schémas, photos, documents audio et vidéo), avec ses aspects musicaux (portée de la voix, chant lyrique, autres techniques), avec les pathologies et l'hygiène vocales. L'écoute et l'analyse d'enregistrement de voix d'enfants, la lecture de certains articles ou ouvrages compléteront de travail mené en cours.

Évaluation : rédaction d'un dossier d'analyse de voix d'enfants qui devra être présenté et soutenu à l'oral.

■

■

■

■

LES PRATIQUES MUSICALES ET ARTISTIQUES

Technique vocale

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectifs de découvrir et perfectionner sa voix, de développer une voix « saine » pour chanter et faire chanter les enfants sans danger, d'acquérir de l'aisance pour utiliser sa voix comme un instrument performant (étendue, sonorité, diction, expression, interprétation).

Contenus : travail corporel, respiration, posture, vocalises. Apprentissage de chants et mélodies dans plusieurs langues. Travail sur différents aspects de ces chants : ligne mélodique, rythme, métrique, phrasé, prosodie, harmonie, interprétation...

Le travail de l'étudiant sur sa propre voix s'accompagne d'une réflexion sur les outils à mettre en œuvre dans le cadre du travail mené avec des groupes d'enfants.

Évaluation : elle prend en compte la progression individuelle de l'étudiant, l'assiduité, la ponctualité et la participation active au cours. Les travaux évalués peuvent être : des pièces à chanter individuellement ou en petits groupes, des exercices, des mises en situation... La compétence vocale se mesure également dans d'autres disciplines ou mises en situation (stages, projets artistiques...).

Guitare et accompagnement

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant de s'accompagner lui-même ou d'accompagner un groupe d'enfants à la guitare ou sur un autre instrument polyphonique.

Tous les étudiants doivent s'initier à la pratique de la guitare, mais ceux qui sont pianistes ou qui jouent d'un autre instrument harmonique pourront lui appliquer les principes d'accompagnement appris.

À terme l'étudiant doit pouvoir s'accompagner en chantant, accompagner les enfants, préluder, interluder, postluder, « lancer » et soutenir un chœur, varier son jeu dans des intentions expressives.

Contenus : pour les débutants : accompagnement de chansons de difficulté croissante, découverte progressive des positions d'accords parfaits et de dominante sans barrés (ainsi que *Fa* et *si* mineur) et pratique de leurs enchaînements, pratique de rythmes et arpèges à la main droite. Pour les plus avancés : accompagnement de chansons dans des styles et des rythmiques variés, découverte et pratique d'harmonies plus riches (septièmes, neuvièmes, substitutions) et de « mains droites » plus complexes.

Évaluation : assiduité et engagement sont évalués de manière continue. L'évaluation porte sur divers exercices : jeu individuel et collectif, lecture de grille d'accords, harmonisation de chanson, chanson préparée à chanter en s'accompagnant ou en accompagnant un autre...

Percussions

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif de donner à l'étudiant des connaissances sur les instruments de percussion, de le familiariser avec des répertoires divers, de lui donner des outils pour la mise en œuvre de projets dans les classes.

Contenus : pratiques de percussions d'origines géographiques divers et de leurs répertoires spécifiques, approche des percussions corporelles et du *beat box*, pratiques à l'aide d'instruments de fortune, de récupération ou bricolés. Mises en situation en contexte de prestation ou de travail avec des groupes d'enfants, techniques d'apprentissage.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments musicaux collectifs ou individuels, de propositions d'activités, de mises en situation devant le groupe.

Pratiques chorégraphiques

Objectifs : pratiquer la mise en relation de la musique avec les mouvements corporels pour développer son sens artistique (bouger, jouer, danser, chanter, écouter, improviser, apprendre...), explorer différents types d'activités que l'on peut transférer avec des élèves. Ce cours prend place en début de chacune des deux années de la formation.

Contenus : exercices développant la motricité, la latéralité, la conscience de son corps dans l'espace, l'équilibre, la coordination, la concentration ; et permettant ainsi une approche corporelle, sensible et rigoureuse de la musique.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments chorégraphiques collectifs ou individuels, de propositions d'activités à mettre en œuvre avec des groupes d'enfants.

Atelier choral et projet de concert / *Soundpainting*

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation et rassemble les étudiants des deux promotions. Il permet à l'étudiant de développer sa pratique vocale en tant que choriste, de voir agir un chef de chœur et de concevoir et mettre en œuvre un projet de concert.

Contenus : les étudiants participent à l'atelier en tant que choristes, ils pourront être parfois sollicités pour diriger une partie des répétitions (échauf-

fement, apprentissage, interprétation) en fonction du programme étudié et des sollicitations du chef de chœur... Au cours de la 2^e partie de l'année, le travail s'orientera vers la conception et la réalisation scénique du concert dont une partie sera constituée de moments musicaux créés par *Soundpainting*. Les étudiants seront sollicités pour être de réels acteurs et auteurs de ce spectacle.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'investissement et la participation active de chaque étudiant.

Musique expérimentale et corps sonores

Objectifs : ce cours, placé au début du 2^e semestre a pour objectif d'aborder la musique expérimentale, la musique concrète, la musique d'objets par la pratique ! Il permet à l'étudiant d'appréhender son environnement sonore et les instruments de musique et de passer de l'exploration à la découverte, l'écoute et la mise en œuvre d'idées musicales.

Contenus : au cours des séances collectives, l'étudiant va (re)découvrir des instruments et des corps sonores, explorer leur potentiel de jeu musical, développer son écoute, progresser dans la recherche sonore, l'improvisation et l'expression, faire le lien avec le stage en classe de maternelle centré sur le jeu instrumental et les activités d'invention et de création ainsi qu'avec les interventions en crèche.

Évaluation : cet enseignement n'est pas noté. L'enseignant formulera un avis sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, être concentré, être engagé, être imaginatif, à

Création de chanson / *Soundpainting*

approprié et savoir transmettre leurs qualités, d'acquérir des outils d'expressions et de créations actuelles pouvant se greffer sur ces danse, de savoir concevoir une séquence pédagogique mêlant interprétation et jeux d'expression et de création.

Contenus : apprentissage de chants et de danses chantées, découverte de répertoires (chants à danser en ronds, quadrette, poésies contemporaines, fables, onomatopées rythmiques, « mots à moudre »...), situations de jeux de groupes à partir des répertoires abordés et propositions d'activités à destination d'un public d'enfants. Le projet se clora par un « bal trad. / Renaissance » mené par des enfants des écoles de Tourcoing, en partenariat avec les musiciens intervenants du CRD.

Évaluation : elle porte sur la présentation de travaux collectifs ou en groupes (danse, improvisation, arrangement...), sur des travaux individuels (analyse, transcription, réflexion...) et repose sur une présence assidue et « engagée » aux cours. La présence au bal est obligatoire.

Improvisation

Objectifs : cet enseignement est situé au début du 2^e semestre. Il a pour objectifs : cultiver une attitude de recherche et de curiosité avec son propre instrument, sa voix et d'autres corps sonores, développer son écoute pour savoir faire évoluer son jeu dans un collectif, imaginer des situations pour conduire les enfants à improviser et être inventifs.

Contenus : situations de jeu diverses et ouvertes, moments de pratique et moments d'analyse, écoutes et découverte de répertoires.

Évaluation : l'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, être concentré, être engagé, être imaginatif, à maîtriser son geste instrumental ou vocal, à faire des propositions, les trier, les améliorer, les nommer, s'exprimer, et imaginer des situations pratiques.

Composition électroacoustique

Objectifs : développer son écoute, sa créativité propre, mettre en œuvre un projet personnel de création / composition, conforter sa maîtrise des outils techniques de l'électroacoustique et de l'informatique musicale.

Contenus : travail personnel de recherche de sons, de formes, de combinaisons, écoute de répertoires divers. Le travail s'accompagnera d'une réflexion sur la possible mise en œuvre de projets dans les classes. Le projet de cette année sera mené en partenariat avec l'Orchestre National de Lille et le compositeur Alexandros Markeas.

Évaluation : l'évaluation portera à la fois sur la pièce terminée, sur sa diffusion, sur le processus mis en œuvre, sur la capacité entendre les remarques et conseils, sur la progression dans le maniement des outils du studio.

LES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

Technique du son et informatique

Objectifs : comprendre la chaîne électroacoustique, apprendre les bases de la prise de son, maîtriser les techniques d'enregistrement, d'édition, de mixage, développer l'écoute, l'attention.

Contenus : le cours doit amener l'étudiant à une maîtrise globale et à une bonne approche des machines avec manipulations, enregistrement, montage, mixage et configuration. Il tâche de répondre aux questions posées par des projets spécifiques ou par les contextes de stages.

Évaluation : capacités d'écoute, maîtrise des outils, organisation d'une « banque de sons », assiduité, ponctualité, investissement dans le cours, partage d'information ou de compétences, entraide.

Organologie et acoustique

Objectifs : découverte des diverses familles instrumentales, de leur classification, de leurs principes acoustiques et de leurs contextes culturels. Réalisations pratiques. Ce cours s'étend sur les deux années de formation et vise à doter les étudiants de connaissances théoriques et pratiques pour mener des activités instrumentales et créatives avec des groupes d'enfants.

Contenus : En 1^e année : classification (Sachs et Hornbostel), découverte et exploration de l'instrumentarium, réalisation d'un projet en lien avec le stage « invention / création » et la semaine culturelle en école maternelle. En 2^e année : réalisation d'un parc d'instruments pour les projets menés à l'école, travail en atelier, mise en œuvre musicale et artistique.

Évaluation : exposés oraux, réalisations pratiques, dossier présentant la démarche (cahier des charges, croquis, réflexion pédagogique).

Analyse, harmonie, culture

Objectifs : développer des outils d'analyse et d'écoute pour soi d'abord, et en vue de transmettre à un groupe (interprétation, création, écoute-plaisir...). Élargir sa culture musicale, son vocabulaire et ses références culturelles.

Contenus : Méthodologie de l'analyse, l'écoute dans les programmes scolaires et dans l'éducation musicale des enfants, culture musicale, histoire des arts.

Évaluation : Travaux oraux et écrits d'analyse et de commentaires en lien avec les projets et les stages menés durant la formation.

Initiation à la gestion et l'administration

Objectifs : savoir mettre en œuvre des moyens matériels, humains et financiers au service d'une production artistique, en collaboration avec une équipe de production et dans un environnement institutionnel. Ce cours est situé en 1^e année de formation.

Contenus : repérage des acteurs et de leurs rôles dans la mise en œuvre des moyens et l'organisation du temps, étapes de travail, élaboration d'un budget, d'une fiche technique, d'une convention, études de cas, simulations.

Évaluation : production d'un dossier documentaire sur une situation pratique (projet réel ou simulation).

Langue vivante et communication

Objectifs : développer la pratique d'une langue vivante, dans un cadre lié à la formation au DUMI et à l'exercice du métier de musicien intervenant. Cet enseignement s'étend sur les deux années de formation pour ceux qui n'en sont pas dispensés.

Contenus : autoformation au CRL (centre de Ressources en Langues) de l'université. Travail personnel demandé : collecte d'environ cinq courts textes ou documents en langue étrangère. Travail de compréhension, de traduction. Entraînement à l'expression orale sur les sujets traités dans les documents choisis.

Évaluation : épreuve orale portant sur l'un des cinq documents, choisi au hasard par l'enseignant. L'entretien a lieu dans la mesure du possible dans la langue. Il peut être demandé à l'étudiant de se présenter, de lire un passage du document, de le traduire, de le résumer dans ses grandes lignes, de s'exprimer sur les idées développées, de justifier le choix et l'intérêt du document.

Note : les étudiants de 2^e année optant pour le parcours « DUMI + Licence » suivent les cours de langue communs à la 3^e année de la licence « arts » et sont évalués dans ce cadre.

■

■

■

■

PROFESSIONNALISATION

Connaissance des milieux d'exercice professionnel

Objectifs : connaître les contextes professionnels (système éducatif, enseignement spécialisé de la musique, collectivités, etc.), identifier les acteurs impliqués dans l'éducation musicale et le développement culturel dans un territoire, mettre en application ces connaissances dans le contexte du stage préprofessionnel de 2^e année.

Contenus : lecture de textes, établissement de grilles d'observation en lien avec les stages et les projets d'intervention, rencontre avec des acteurs locaux, analyse des informations obtenues.

Évaluation : travaux oraux et écrits fondés sur l'observation et l'analyse des contextes propres aux stages ou projets (l'école, l'école de musique, la crèche, les associations, les ressources locales...).

Projet professionnel / Portefeuille d'expériences et de compétences

Objectifs : organiser progressivement son insertion professionnelle, faire le point sur ses atouts et ses difficultés, mettre en valeur et communiquer ses expériences et compétences, acquérir des outils efficaces au service de son projet. Ce cours se déploie sur toute la durée de la formation.

Contenus : retour réflexif sur les acquis de la formation, témoignages de professionnels partenaires du musicien intervenant (inspecteur de l'éducation nationale, directeur d'école de musique, élu ou responsable des collectivités), information sur les cadres institutionnels et les mécanismes de l'emploi, entraînement à la rédaction de CV, de lettres de motivations, simulations d'entretiens.

Évaluation : elle prend en compte la présence et implication de l'étudiant dans son projet personnel. Cet enseignement trouve son aboutissement dans l'épreuve terminale d'entretien devant jury.

Parcours personnalisés

La rentrée 2015 voit l'inauguration d'une nouvelle maquette pour la deuxième année du DUMI. Cette nouvelle architecture comprend un tronc commun (les UE 1 à 6 et l'UE 10) et les parcours seront différenciés et individualisés pour les UE 7 à 9 selon les profils d'étudiants.

1 / Le parcours « classique » (DUMI seul) s'adresse aux étudiants déjà titulaires d'une licence ou d'un diplôme de grade plus élevé, ou non intéressés par l'obtention d'une licence. Les UE 7 et 8 consistent à réaliser, seuls ou en groupe, des projets pour un volume d'environ 60 heures par semestre. Ces projets peuvent être divers : formation instrumentale renforcée, approfondissement d'une discipline (rythmique Dalcroze, *Soundpainting...*), inter-

ventions dans des lieux spécifiques (temps périscolaires, école de musique, milieu de la santé, du handicap, de la petite enfance, prison...), projets artistiques, engagement associatif, etc. Les propositions des étudiants devront être validées par l'équipe du CFMI et feront l'objet d'une évaluation. Dans l'emploi du temps, la journée du jeudi est « libérée » à cet effet, mais les actions pourront se dérouler à d'autres moments de la semaine, compatibles avec les cours du CFMI.

2 / Le parcours « L3 – Musicien intervenant » (DUMI + Licence) vise les étudiants non titulaires d'une licence. Ceux-ci suivent le jeudi des enseignements d'esthétique, d'écriture critique, de musicologie et de langue. Ces cours sont communs aux étudiants de la licence, du CFMI et de l'ApPSEA. L'accès à ce parcours se fait sur dossier par la procédure de « VAP-85 » (validation d'acquis professionnels ou d'études antérieures).

L'année 2015-2016 étant une année de transition entre deux maquettes, les cas des étudiants qui « doublent » et de ceux qui ont étalé la formation sur 3 ans seront examinés individuellement en début d'année.

■

■

■

■

LES STAGES ET LES INTERVENTIONS PRATIQUES

Au cours des deux années d'étude au CFMI, les étudiants effectuent des stages en milieu scolaire et dans d'autres structures afin de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Par l'observation et l'échange avec les enseignants et d'autres professionnels, par la mise en œuvre d'activités d'éducation musicale devant des groupes d'enfants, par le partage d'expériences avec leurs pairs et avec l'aide et les conseils des tuteurs, ils construisent peu à peu leurs compétences de musicien intervenant à l'école.

1^o année : Stages en écoles élémentaires

Ces stages ont pour objectifs de familiariser les étudiants avec la conduite d'activités vocales et instrumentales dans le cadre scolaire. Ceux-ci devront apprendre à imaginer, rédiger et mettre en œuvre des séances, à collaborer avec un enseignant pour mener un projet musical, à conduire un groupe et à analyser leur pratique.

Au premier semestre ils mèneront un projet d'interprétation de chansons. Au deuxième semestre il s'agira de proposer un projet centré sur des activités d'invention et de création. Ce sont des écoles de Villeneuve d'Ascq et de Mons-en-Barœul qui accueilleront les stagiaires.

Chaque école accueille un groupe de deux ou trois étudiants à raison d'une demi-journée par semaine. Après une période d'observation de l'école et de la classe, les étudiants interviennent pour un cycle de 8 séances. Sous la responsabilité de l'enseignant, chaque étudiant prend en charge une classe pour une séquence d'éducation musicale d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Il conçoit la séance et conduit des activités où les temps de pratiques vocale et instrumentale alternent avec des moments d'écoute. Pendant la séance, les autres étudiants sont observateurs. Le groupe d'étudiants peut être amené à travailler collectivement.

Les étudiants sont encadrés par des tuteurs de stage, qui sont des musiciens intervenants en exercice, et des formateurs du CFMI. Les tuteurs effectuent des visites-conseils régulières. Ils assistent à plusieurs séances et au temps commun d'analyse qui les suit. Le travail mené par l'étudiant fera l'objet d'une évaluation intervenant dans le contrôle continu de sa formation. Les éléments particulièrement observés seront : la capacité à concevoir des séances, la relation pédagogique à la classe, la collaboration avec l'enseignant, la mise en œuvre des activités musicales ainsi que la capacité d'analyse.

1^e année : « Semaine culturelle » en école maternelle

Les étudiants de première année seront, au cours du deuxième semestre, par groupe de 4 ou 5 en « résidence » pendant une semaine dans une école maternelle. Durant ce temps, ils mèneront diverses activités musicales avec et pour les enfants (accueil le matin, réveil après la sieste, jeux dansés et chantés dans la cour ou en salle de motricité, contes et histoires en musique, jeu instrumental sur des installations sonores, chansons et comptines, etc.).

Ce moment fort sera précédé d'un temps d'observation et de préparation avec l'équipe enseignante de l'école. Pour la conception de leurs séances et pour l'enrichissement de leurs projets, les étudiants seront encadrés par les formateurs du CFMI. L'évaluation prendra en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et d'invention ainsi que la conception et la mise en œuvre individuelle ou collective des moments musicaux.

2^e année : Projets musicaux en milieu scolaire

Le stage en milieu scolaire de deuxième année s'étend sur toute l'année. Il est effectué dans des conditions proches de la réalité d'exercice du métier de musicien intervenant et donne lieu à diverses évaluations par des jurys de professionnels tout au long de son déroulement.

Les objectifs principaux de ce stage sont de mettre en pratique les notions enseignées en cours, de concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques et musicaux, d'apprendre à travailler avec des partenaires, de développer son autonomie et préparer ainsi une insertion professionnelle réussie.

Les stages sont implantés dans des communes ou des communautés de communes qui en ont manifesté le désir. Le choix précis des écoles se fait ensuite en concertation avec les différents partenaires. La répartition des étudiants sur les différents lieux de stage est faite par l'équipe du CFMI.

Au sein de l'école, l'étudiant intervient dans quatre classes des cycles 2 et 3 chaque lundi d'octobre à juin. Pour chaque classe, il conçoit et met en œuvre un projet musical et pédagogique en partenariat avec les enseignants. L'une des classes, de préférence du cycle 3, mènera un projet centré sur le chant choral et la pratique vocale. Les projets font l'objet d'une restitution sur scène au cours de la manifestation « *l'Enfant dans son temps musical* », lors d'une journée du mois de juin.

Les étudiants sont encadrés par des tuteurs et des formateurs du CFMI. Les différents partenaires (collectivité d'accueil, inspecteur de circonscription, CPEM, enseignants, formateurs du CFMI et artistes) sont associés, selon leurs compétences propres, aux divers moments-clés du stage : conventions pédagogique et financière, écriture et évaluation des projets, vi-

sites-conseils lors des séances, épreuves de pratique pédagogique, bilan partenarial, etc.

2^e année : Atelier hors école

En plus du stage en milieu scolaire, les étudiants doivent imaginer et mener un atelier hors école. Ce peut être une activité en école de musique, en centre éducatif, en centre de loisirs, dans le secteur de la petite enfance, en milieu hospitalier, etc.

Les objectifs de cet atelier sont : appréhender d'autres milieux d'exercice professionnel que le milieu scolaire, affiner son projet personnel dans la perspective de sa future insertion professionnelle, développer sa capacité à imaginer, négocier, concevoir et mettre en œuvre des projets dans sa collectivité de stage, développer et mettre en œuvre ses compétences artistiques.

L'atelier doit être conçu par l'étudiant en partenariat avec la structure d'accueil et avec l'aide des enseignants du CFMI ainsi que le professionnel référent. Il doit représenter un volume de 20 heures environ, soit sous forme hebdomadaire les lundis en fin de journée après le temps scolaire, soit sous la forme d'un stage ou d'un atelier plus ramassé dans le temps, lors des congés scolaires par exemple.

Les formateurs du CFMI effectueront le suivi du montage du projet et assureront des visites-conseils sur le lieu de stage. Un bilan de l'atelier figurera dans le mémoire de fin d'étude et constituera un élément d'appréciation pour le jury terminal du DUMI.

■

■

■

■

LES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Dans le cadre de la formation au DUMI, les étudiants mènent des projets artistiques à destination d'un public d'enfants ou plus varié parfois. Ces projets leur permettent d'explorer une facette du métier de musicien intervenant, le développement culturel et la rencontre entre les artistes, le public, les territoires et la pratique musicale.

Toutes ces actions sont conduites en lien avec les différentes disciplines et les stages qui se déroulent dans le cadre de la formation et sont encadrés par des artistes. L'aboutissement prend le plus souvent la forme d'un concert ou d'une manifestation dans un lieu de création ou de diffusion devant un public en étroite concertation avec les collectivités et les institutions qui nous accueillent.

Bal « trad. » et danses Renaissance

Lundi 14 décembre 2015 au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing. Danses traditionnelles, danses anciennes, chansons à danser menées, jouées et chantées par les enfants des écoles sous la direction des musiciens intervenants de la ville de Tourcoing. Les étudiants de 1^e année sont associés à ce projet qui s'inscrit dans les manifestations « Lille 3000 / Renaissance ». Musicien invité : Michel Lebreton.

Concert « Orchestre symphonique et orchestre d'enfants »

Samedi 19 mars 2016 au « Nouveau Siècle » à Lille. Encadrés par les étudiants de 2^e année, des enfants des écoles de Hellemmes, jouant sur instruments non-conventionnels, rejoignent les rangs des musiciens de l'orchestre national de Lille dans une création musicale d'Alexandros Markeas, compositeur en résidence à l'ONL. Accompagnement des étudiants : Bert Bernaerts, Jean Jeltsch. Chef d'orchestre non encore nommé.

Composition électroacoustique

Samedi 19 mars 2016 au « Nouveau Siècle » à Lille. Diffusion de pièces électroacoustiques conçues par les étudiants de 1^e année. Ce projet, comme le précédent, se déroule dans le cadre des 40 ans de l'orchestre national de Lille. Direction artistique : Alexandros Markeas. Direction technique encadrement des étudiants : Béatrice Bouquin.

Ciné-concert

Samedi 21 mai 2016 [lieu encore à déterminer]. Restitution d'un travail mettant en relation musique et images. Cette opération mêlera les étudiants de 1^e année et des musiciens intervenants confirmés. Direction artistique : Alfred Spirli.

Concert choral

Vendredi 27 mai 2016 au Kino de l'université Lille 3. Concert choral « Voix, corps, mouvement, percussions », par les étudiants des deux promotions du CFMI. Chef de chœur : Antoine Dubois. *Soundpainting* : Angélique Cormier.

Opération « l'Enfant dans son Temps Musical »

Entre le 6 et le 24 juin 2016. Ce rendez-vous annuel soutenu par plusieurs partenaires (collectivités, Conseil Régional, DRAC) permet à des enfants des écoles de la région de présenter en public le résultat du travail mené durant l'année scolaire.

Chaque étudiant de 2^e année proposera un spectacle avec au moins deux de ses classes de stage (dont la classe chorale). Les participants à l'atelier hors école pourront également être associés à cette manifestation. Chacun des étudiants sera épaulé par deux ou trois de ses collègues (organisation, gestion des groupes, proposition d'accompagnements ou de moments musicaux valorisant les prestations des enfants...). Victor Duclos et Jean Jeltsch travailleront à ce projet avec les enfants, les enseignants et les étudiants.



LES ENSEIGNANTS ET CHARGÉS DE COURS

L'équipe pédagogique du CFMI comprend trois enseignants permanents. Pour mettre en œuvre le plan de formation, nous faisons appel à un grand nombre de professionnels venant d'horizons divers : musiciens intervenants, enseignants, chercheurs, artistes, luthiers, orthophoniste, cadres des collectivités territoriales, responsables d'établissements...

BERNAERTS Bert Projet « ONL », concert participatif	Musicien, improvisateur.
BOUQUIN Béatrice Composition électroacoustique, tests d'entrée, suivi des projets hors école	Musicienne intervenante à Marcq-en-Barœul, compositrice.
BRIDOUX Claire Tutorat de stage de 1 ^e année	Musicienne intervenante à Mons-en-Barœul, chef de chœur.
BROUCKE Jean-Jacques Projet professionnel	Flûtiste, directeur du Conservatoire d'Anzin.
BROUILLER Nathalie Tutorat de stage de 1 ^e année	Musicienne intervenante à la Communauté d'Agglomération de Boulogne-sur-Mer, chef de chœur.
CORMIER Angélique <i>Soundpainting</i> (Licence 1 – option <i>Prépa CFMI</i>)	Musicienne intervenante, diplômée de <i>Soundpainting</i> , directrice du « Tours Soundpainting Orchestra »
DARNOIS Thiéry Technique du son et informatique musicale	Musicien intervenant à Harnes, responsable de l'instrumentarium et des studios du CFMI.
DELANNOY Mélodie Tutorat de stage de 1 ^e année	Musicienne intervenante au conservatoire de Dunkerque, chanteuse, chef de chœur.
DELEAU-POITE Estelle Suivi des projets hors école	Musicienne intervenante à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.
DERUYTER Jean-Maurice Projet professionnel	Directeur Général Adjoint de la ville de Marcq-en-Barœul, en charge de la vie locale.

DESMARETS Valéry Accompagnement des candidats à la VAE, initiation à la gestion et l'administration	Musicien intervenant, coordinateur des projets musicaux à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.
DUBOIS Antoine Direction de chœur, atelier choral, chant choral à l'école	Chef de chœur à Lille et Grande-Synthe.
DUBOIS Carine Projet professionnel, portefeuille d'expériences et de compétences	Conseillère d'orientation au BAIP de l'université Lille 3 – SHS.
DUCLOS Victor Suivi de l'opération <i>l'Enfant dans son temps musical</i>	Danseur, chanteur, metteur en scène, compagnie <i>Le rêveur d'eux</i> .
ESPOSITO Virginie Guitare et accompagnement, classe d'application	Musicienne intervenante à Saint-André-Lez-Lille, chanteuse.
FÈVRE Matthieu Improvisation	Clarinettiste, professeur aux Conservatoires de L'Haÿ-les-Roses et Paris XVII ^e
GEMBALA Pierre Projet professionnel	Responsable du secteur « spectacle », Pôle Emploi de Lille.
GROSLÉZIAT Chantal Développement de l'enfant, répertoires pour la petite enfance	Directrice de l'association <i>Musique en herbe</i> , responsable de collection chez <i>Didier Jeunesse</i> .
IZING Gérald Travail théâtral	Comédien et metteur en scène, compagnie <i>Théâtre Octobre</i> à Lomme.
JELTSCH Jean Organologie et acoustique, suivi des stages, projet <i>l'Enfant dans son temps musical</i> , projet « ONL »	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent, directeur du CFMI, responsable de la formation continue et de la recherche.
LABRO Marie-Pierre Tutorat de stage de 2 ^e année	Musicienne intervenante au Conservatoire de Lille, chanteuse et chef de chœur.

LEBRETON Michel Musiques traditionnelles, chansons à danser	Joueur de cornemuse, responsable du département de musiques traditionnelles au Conservatoire de Calais.
LEROY Johannes Percussions	Percussionniste, professeur à l'École de musique de Lomme.
MARCHAND Christelle Technique vocale, connaissance des milieux professionnels, suivi des stages, des projets musicaux et du projet personnel de l'étudiant	Professeure agrégée de musique, enseignante permanente, responsable de l'insertion professionnelle
MARKEAS Alexandros Projets « ONL » (composition électroacoustique et concert participatif)	Compositeur, en résidence à l'ONL à l'occasion des 40 ans de l'orchestre
MEUNIER Guillaume Création de chanson, <i>Soundpainting</i>	Professeur agrégé de musique au lycée Blaringhem de Béthune, diplômé en <i>Soundpainting</i> .
MION Philippe Musique expérimentale et corps sonores	Compositeur, professeur au Conservatoire Royal de Mons (Belgique).
MISIKOWSKI Audrey Tutorat de stage de 1 ^{er} année	Musicienne intervenante à Loon-Plage.
MISIKOWSKI Pierre Tutorat de stage de 1 ^{er} année	Musicien intervenant au conservatoire de Dunkerque, chargé de direction et de coordination.
OUTREBON Bertille Projet professionnel	Musicienne intervenante au Conservatoire de Lille.
PILLOT-LOISEAU Claire Physiologie de la voix de l'enfant	Orthophoniste, maître de conférences en phonétique à l'université Paris 3.
PINTO Sandrine Projet professionnel	Musicienne intervenante, directrice de l'école de musique de Lille-Wazemmes.

POISSON Philippe Didactique, culture, analyse, harmonie, suivi des stages et des projets musicaux	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent, responsable de la formation initiale, référent handicap.
ROUSSET Virginie Accompagnement des candidats à la VAE	Musicienne intervenante, directrice du Conservatoire à Rayonnement Communal de Croix
ROUX Sylvain <i>Soundpainting</i> (Licence 1 – option <i>Prépa CFMI</i>)	Flûtiste, improvisateur, professeur au Conservatoire de Périgueux.
SPIRLI Alfred projet « Ciné-concert »	Percussionniste, performeur, membre de l' <i>Arfi</i> .
THIERRY Sébastien Pratiques chorégraphiques	Professeur de danse, responsable des études chorégraphiques au CRR de Lille.
TRENTESEAU Florence Formation musicale (Licence 1 – option <i>Prépa CFMI</i>)	Professeure de formation musicale au CRD de Tourcoing.
VALENZUELA Varinka Tutorat de stage de 1 ^{er} année	Musicienne intervenante à Hellemmes et Lille, chanteuse.

D'autres professionnels interviennent à des degrés divers dans la formation des étudiants du CFMI, notamment pour le suivi des stages de terrain : inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, élus et cadres de collectivités, personnels des lieux partenaires de nos projets (crèches, musées, salles de spectacle, médiathèques, centres de loisirs...).

■

■

■

■

Informations pratiques



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Textes de référence

Circulaire 84-220 du 25 juin 1984 des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication, relative à la création des neuf centres de formation de musiciens intervenants dans les universités de Toulouse, Aix-en-Provence-Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Paris XI (Orsay), Rennes, Tours et Poitiers.

Décret n°85-906 du 23 août 1985, relatif à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'entrée en formation.

Arrêté du 23 mars 1994 publié au Journal Officiel du 1er avril 1994, relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation du DUMI sous l'intitulé « Diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école élémentaire et préélémentaire ».

Article L613-1 du Code de l'Éducation, modifié par la Loi n° 2002 – art. 137, JORF du 18 janvier 2002, relatif aux règles générales de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur.

Décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 pris pour l'application des articles L.613-3 et L.613-4 du code de l'éducation, relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou d'acquis professionnels et de l'expérience.

Référentiel de compétences du musicien intervenant, publication du Conseil des CFMI, avril 2005.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. [Enregistrement du DUMI pour cinq ans, au niveau III, code NSF 333t].

Règlement du Contrôle des Connaissances de l'université Lille 3 (concours L, M, concours, DU), approuvé par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du 1^{er} octobre 2013.

Modalités d'admission

La formation dispensée au CFMI est à visée professionnelle. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, il faut une solide compétence musicale (maîtrise technique de son instrument et de sa voix, recul sur sa pratique, connaissance de son répertoire), une bonne culture musicale et générale et une maturité suffisante pour travailler avec les enfants. Il est donc préférable d'avoir effectué une à deux années d'études supérieures ou d'avoir exercé une activité professionnelle avant de se présenter.

Le diplôme requis pour postuler est le baccalauréat ou tout titre admis en équivalence. Des entrées dérogatoires sont possibles après validation des

acquis professionnels (VAP) prononcée par une commission nommée par la Présidence de l'université.

L'entrée en formation au CFMI est soumise à l'examen d'un dossier par les enseignants permanents du CFMI et à la réussite de tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales et un entretien avec le jury. L'admission n'est définitive que lorsque l'étudiant a effectué son inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'université Lille 3.

Organisation des enseignements

Les enseignements comprennent des cours théoriques, des ateliers de pratique individuelle et collective, des productions artistiques et des stages dans les écoles ou d'autres lieux. Ils sont regroupés en unités d'enseignement (UE) qui correspondent aux compétences et connaissances liées au métier de musicien intervenant.

Le plan de formation est établi chaque année. Il est approuvé par le Conseil d'Institut et soumis au vote des conseils de l'université Lille 3.

Les horaires des enseignements sont habituellement de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h les mercredis. Certains cours, des représentations, des concerts... peuvent exceptionnellement être placés à d'autres moments, notamment en soirée.

Le planning est arrêté en début d'année universitaire. Du fait des stages en milieu scolaire et hors école, le calendrier de la formation au CFMI n'est pas identique au calendrier général de l'université Lille 3. Les étudiants peuvent être amenés à conduire des actions pendant des périodes de pause pédagogique ou pendant les vacances scolaires ou universitaires.

Durée des études

La formation représente un volume global de 1500 heures environ, réparties sur deux années.

Un étudiant peut, sous conditions (handicap, maladie, charge de famille, études instrumentales menées en parallèle du DUMI) et à sa demande, étaler sa formation sur une durée plus longue.

L'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Validations, équivalences, dispenses

Tous les enseignements sont obligatoires et soumis au contrôle d'assiduité. Les étudiants qui ont obtenu des validations d'acquis par la procédure de « VAP 85 » sont dispensés des cours correspondants.

Les étudiants diplômés ou engagés dans d'autres cursus d'études, notamment les études instrumentales ou musicales, peuvent être dispensés de certains cours. Les étudiants concernés doivent néanmoins satisfaire aux évaluations des cours concernés.

L'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé. Le CFMI pourra mettre fin à ces dispenses si elles compromettent la réussite de l'étudiant.

L'évaluation en cours de formation

Les enseignements donnent lieu à une évaluation en contrôle continu, selon un calendrier et des formes établis en début d'année universitaire. Les épreuves peuvent être des travaux écrits ou oraux, des prestations artistiques individuelles ou collectives, des séances menées dans des classes ou d'autres lieux de stage.

L'évaluation prend en compte le degré de maîtrise atteint par l'étudiant dans les compétences-métier du musicien intervenant ainsi que l'assiduité, la ponctualité et l'engagement. Cette évaluation en contrôle continu doit permettre aux étudiants de faire régulièrement le point sur leurs acquis et les progrès à accomplir.

À la fin de chaque semestre, le jury recueille l'avis des formateurs, établit un bilan des acquis, arrête les notes et valide ou non les unités d'enseignement. Le principe de compensation ne peut s'appliquer qu'entre les disciplines d'une même UE. Le jury peut conditionner la validation d'une UE à un travail complémentaire de la part de l'étudiant.

Admission en 2^e année – Redoublement – Réorientation

En fin de 1^e année, le jury statue sur la poursuite d'étude. Il recueille l'avis des formateurs, arrête sa décision et en informe les étudiants. Ceux-ci peuvent ainsi se voir notifier :

- le passage en 2^e année quand le parcours de 1^e année s'est déroulé de façon satisfaisante ;

- le passage en 2^e année assorti de conditions si le jury estime que l'étudiant ne possède pas toutes les compétences requises. Il pourra être proposé à l'étudiant d'aménager son parcours afin de se donner le temps de progresser, de conforter sa pratique et de ne pas perdre le contact avec le « terrain » ;

- le redoublement de la 1^e année (avec des aménagements de parcours éventuels en fonction des besoins de l'étudiant) ;

- une réorientation s'il apparaît que l'étudiant n'est pas apte à poursuivre la formation en vue de l'obtention du DUMI.

Dans les trois derniers cas, le jury recevra l'étudiant afin de motiver sa décision et d'entendre l'avis de l'intéressé. Les aménagements de parcours font l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Les épreuves terminales

Les épreuves terminales interviennent en fin de cursus. Elles permettent à l'étudiant d'attester de ses compétences professionnelles comme musicien-pédagogue en milieu scolaire et hors école et comme acteur du développement des pratiques culturelles sur un territoire. Elles comprennent :

- une épreuve de pratique pédagogique évaluée en situation sur le terrain de stage par un jury présidé par un Inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- un mémoire de fin d'étude où l'étudiant reprend ses différentes expériences et se projette dans son futur métier et ses enjeux ;
- un entretien avec le jury terminal du diplôme.

Une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de pratique pédagogique interdit de présenter les deux autres épreuves terminales et oblige à refaire un stage l'année suivante. En cas de note finale inférieure à la moyenne pour les deux autres épreuves, le jury peut demander à l'étudiant un travail complémentaire ou le convoquer pour un nouvel entretien.

Délivrance du diplôme

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) est délivré après la validation de l'ensemble des UE de la formation et la réussite aux épreuves terminales.

La note finale qui est prise en compte pour l'obtention du diplôme est constituée de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves terminales.

Le diplôme peut également être obtenu par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Constitution des jurys

Les « jurys de stage » évaluent la capacité des étudiants à concevoir et mener des projets musicaux en partenariat avec des professionnels sur leurs lieux de stage. Ces jurys sont désignés par le directeur du CFMI et comportent des formateurs du CFMI ainsi que des représentants des secteurs professionnels concernés (selon les cas : IEN, CPEM, musiciens intervenants, directeurs d'écoles de musique, représentants des collectivités, responsables associatifs, etc.).

Les « jurys de semestres » recueillent et synthétisent les avis des formateurs, établissent un bilan des acquis de chaque étudiant, arrêtent les notes

de contrôle continu et valident ou non les unités d'enseignement de la formation. Ils sont désignés par le directeur du CFMI et comprennent des formateurs des différents champs disciplinaires enseignés.

Le « jury du diplôme » apprécie les compétences des étudiants à exercer le métier de musicien intervenant dans sa globalité. Il évalue les épreuves terminales et décide de l'attribution ou non du diplôme. Il est désigné par la Présidente de l'université Lille 3 sur proposition du directeur du CFMI. Il comprend nécessairement un universitaire, qui préside, les enseignants permanents du CFMI, un IEN, un directeur d'école de musique et un représentant d'une collectivité. Il peut s'y adjoindre un représentant du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère de la culture, d'autres enseignants permanents de CFMI, un CPEM, un musicien intervenant en exercice, une personnalité reconnue des secteurs éducatif ou culturel.

Crédits européens et poursuite d'étude

À chaque UE du plan de formation correspond un nombre de crédits européens (ECTS) attribués de manière globale par les « jurys de semestres ». Ces unités de compte permettent la comparaison des programmes d'études et favorisent la mobilité des étudiants et la reconnaissance des cursus.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CFMI

Avertissement : nous avons été contraints de fermer le centre de documentation du CFMI pour des raisons budgétaires. Dans l'attente qu'une solution soit trouvée, il reste inaccessible aux étudiants ; ce qui rend provisoirement caducs certains articles du présent règlement.

Obligation de présence

Les étudiants doivent être ponctuels et assidus à tous les enseignements dispensés au CFMI (cours théoriques, ateliers de pratique individuelle et collective, productions artistiques, stages dans des écoles ou d'autres lieux). L'évaluation de certaines disciplines ou projets inclut l'assiduité et l'engagement de l'étudiant, notamment quand les activités conduites sont collectives et que des manquements à l'obligation de présence les compromettent.

Une feuille d'émargement permet d'effectuer le contrôle des présences. Elle est à retirer et à rapporter au secrétariat au début et à la fin de chaque demi-journée. Les étudiants doivent s'organiser pour cette tâche.

Tout retard ou absence doit être signalé auprès du secrétariat. Lors du retour au CFMI il conviendra de fournir un justificatif (certificat médical ou convocation à un examen par exemple). Les étudiants ne pouvant assurer une séance dans un des lieux de stage (école, école de musique, association, etc.) devront en avertir le directeur ou le responsable ainsi que le CFMI.

Les étudiants sont tenus de rendre les travaux selon le calendrier établi par les enseignants.

Locaux et matériel

Le CFMI dispose de locaux équipés de matériel spécifique : salles de cours, studios équipés en matériel informatique, audio et vidéo, instrumentarium, centre de documentation, atelier.

Ce matériel et ces salles sont confiés au soin et à la responsabilité de chacun. Leur entretien et leur rangement conditionnent le bon fonctionnement des activités du CFMI. En cas de constat d'anomalies, en avertir immédiatement l'administratrice du CFMI. À l'issue de chaque cours le matériel sera rangé et le mobilier de la salle remis en place (tables et chaises replacées, pianos fermés, câbles rangés, appareils électriques mis hors tension, éclairages éteints, fenêtres fermées).

Certains enseignements ont lieu dans des locaux mis à disposition par des structures extérieures (écoles, écoles de musique, lieux culturels, etc.). Les étudiants doivent se conformer au règlement intérieur de ces lieux.

Prêt des salles

Les salles de cours et studios peuvent être utilisés par les étudiants du CFMI en dehors des heures de cours pour les travaux en lien avec la formation. Les clés sont à retirer auprès du secrétariat (respecter les heures d'ouverture).

Lors de la remise de ces clefs, l'étudiant signe un registre. Il s'engage alors à rendre les clés le soir même ou, après accord, le lendemain avant le début des cours. Une contre-signature sera exigée. Durant ce temps l'étudiant est considéré comme responsable de la salle utilisée.

Tout étudiant ne respectant pas ces règles ne pourra plus bénéficier du prêt de salle.

Prêt de matériel pédagogique

Les étudiants du CFMI peuvent emprunter du matériel pédagogique courant (instruments, matériel audio ou vidéo) pour une utilisation sur leurs terrains de stages ou pour un apprentissage personnel. Le matériel sensible (ordinateurs, micros « haut de gamme », etc.) peut être emprunté dans le cadre d'actions spécifiques. Cela devra alors faire l'objet d'une convention particulière. Dans ce cas, il est nécessaire de se rapprocher de l'administratrice du CFMI.

Le temps d'emprunt sera défini en fonction des projets des étudiants et des besoins du CFMI. Les étudiants devront se munir de sacs, caisses ou valises adaptés afin de protéger au maximum le matériel emprunté lors du transport.

Tout étudiant désirant faire un emprunt doit remettre au secrétariat une attestation d'assurance garantissant un montant d'au minimum 3000 €. Le responsable de l'instrumentarium et du studio, peut fournir une fiche explicative à destination des compagnies d'assurance.

En cas d'impossibilité de restitution du matériel (vol, perte) ou de détérioration, l'emprunteur sera tenu pour responsable et devra faire appel à son assureur qui prendra en charge le remplacement ou la réparation du matériel. En avertir immédiatement l'administratrice. Tout contentieux sera transmis au service juridique de l'université.

Les horaires de présence du responsable, les horaires d'ouverture de l'instrumentarium ainsi que les règles spécifiques de l'instrumentarium et du studio sont affichés. Il convient de les respecter.

Les personnes ne respectant pas ces règles ne pourront plus emprunter de matériel du CFMI.

Centre de documentation

Les étudiants du CFMI ont accès au centre de documentation. Ils ont la possibilité d'emprunter des documents ou bien de les consulter ou les écouter sur place.

Il est également possible d'emprunter des documents pour la durée des vacances. Les conditions (heures d'ouverture, nombre de documents autorisés, durée du prêt) sont affichées au centre de documentation.

Les musiciens intervenants ou autres professionnels peuvent avoir accès au prêt moyennant quelques formalités à remplir (caution...). Se renseigner auprès du documentaliste.

Les retours doivent se faire impérativement durant les heures de présence du documentaliste. En cas d'impossibilité de restitution des documents empruntés (vol, perte) ou de détérioration, le règlement intérieur du SCD de l'université Lille 3 s'appliquera.

Atelier

Dans le cadre de la formation, les étudiants sont amenés à travailler dans l'atelier du CFMI. Il convient de respecter les règles de sécurité affichées sur place et distribuées lors du premier cours.

L'accès au lieu ne peut se faire que pour les cours d'organologie, sur rendez-vous avec le responsable, ou bien seul ou en petits groupes, après validation du projet et signature d'une décharge.

Pour les réalisations menées dans le cadre du cours, les étudiants utiliseront des matériaux achetés par le CFMI ainsi que des objets de récupération. Les fournitures et matières premières pour les projets personnels sont à la charge de l'étudiant. Hormis certaines réalisations collectives, les pièces construites dans le cadre du cours appartiennent à l'étudiant.

Photocopies

Le photocopieur est à l'usage de l'administration du CFMI et des enseignants pour la préparation de leurs cours. Les tirages en nombre doivent être faits à l'imprimerie de l'université. Les enseignants peuvent se renseigner auprès du secrétariat.

Dans le cadre d'un cours, les étudiants peuvent être autorisés exceptionnellement à utiliser le photocopieur lorsqu'un enseignant demande la copie d'un document. Tout étudiant ne respectant pas ces règles se verra interdire l'accès au local de photocopie.

Certains dossiers ou mémoires feront l'objet d'un tirage à l'imprimerie pour une distribution par le CFMI aux membres des jurys. Les documents à dupliquer doivent alors être déposés au secrétariat sous les formes et dans les délais prescrits. Les dossiers remis hors délais et les autres travaux de duplication sont à la charge des étudiants.

Assurance

Les instruments et autres matériels personnels des étudiants ne sont pas assurés par le CFMI : il est vivement conseillé de souscrire à une assurance couvrant ces biens.

Chaque étudiant doit être couvert en responsabilité civile. Pour pouvoir intervenir en stage dans les écoles ou d'autres structures, il devra impérativement fournir une attestation.

L'intervention dans les lieux d'accueil de la petite enfance exige d'être à jour d'un certain nombre de vaccins obligatoires. Chaque étudiant doit fournir une photocopie des pages « vaccination » du carnet de santé ou une attestation signée d'un médecin.

Secrétariat

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte du secrétariat. Il convient de les respecter. Par respect pour le travail des assistantes, il est demandé aux étudiants d'éviter les « afflux soudains » dans le bureau et, pour tout problème administratif nécessitant un temps de rencontre important, de prendre rendez-vous au préalable.

Documents à fournir

En début d'année universitaire, il est demandé aux étudiants de signer le document attestant qu'ils ont lu et acceptent ce règlement intérieur. Ils devront également remettre au secrétariat :

- un certificat d'assurance spécifiant la prise en charge, à hauteur de 3 000 €, du matériel qu'ils empruntent au CFMI, en cas de vol, de perte ou détérioration, au titre de l'année universitaire ;
- une attestation de garantie en responsabilité civile (indispensable pour les stages) ;
- un certificat annuel de bonne santé, signé par un médecin, lui permettant de participer à l'animation d'un collectif de jeunes enfants.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES LANGUES VIVANTES

Le Centre de Ressources en Langues

Le Centre de Ressources en Langues (CRL) est un espace multimédia pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Il met à votre disposition des ressources multimédia et audiovisuelles pour l'apprentissage des langues. Un suivi et des accompagnements spécifiques vous sont proposés ainsi qu'un test de positionnement en langue. L'inscription se fait sur place, la consultation de certaines ressources peut s'effectuer à distance via Internet.

Les ressources matérielles et humaines du CRL vous permettent de travailler la langue dans tous ses aspects, de communiquer avec d'autres (étudiants, natifs), de développer votre compétence à apprendre en autonomie, de préparer des certifications, de vous conseiller et vous guider.

L'inscription est libre et gratuite pour les étudiants, les enseignants et le personnel de l'université de Lille 3. Elle s'effectue sur place en rencontrant les personnes de l'accueil.

Les langues proposées

Allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, danois, espagnol, français langue étrangère, grec moderne, hébreu, hongrois, italien, japonais, langue des signes, néerlandais, persan, polonais, portugais, russe, serbo-croate, suédois, tchèque.

Ressources

Les ressources sont nombreuses et variées. Ce sont, principalement, des ressources web accessibles depuis chez vous par Internet, des cédéroms, DVD, cassettes vidéo, chaînes de télévision en VO et en direct, le logiciel *Speedlingua* pour améliorer votre prononciation et votre compréhension orale (disponible dans 10 langues), des dictionnaires, des ouvrages de référence.

Les ressources sont classées selon les niveaux établis par le Cadre Européen Commun de Référence, et par compétences (oral, écrit, compréhension, production). Vous pourrez trouver les ressources adaptées à votre niveau et à vos besoins à l'aide d'un moteur de recherche.

Modes d'apprentissage

Des tuteurs langues font des permanences et organisent des ateliers sur place, mais aussi en ligne via des plates-formes d'enseignement à distance, ou en tandem en rencontrant des natifs de la langue que vous étudiez. Ces

modes d'apprentissage vous permettent de travailler de façon indépendante et adaptée à vos besoins, à vos intérêts, et à votre rythme.

La liberté qu'offre l'autonomie suppose d'acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires pour construire et gérer efficacement votre apprentissage. Le CRL vous accompagne dans cette démarche.

Pour vous aider à développer votre compétence à travailler en autonomie, vous trouverez : des outils pour vous évaluer : *Portfolio Européen*, tests *Dialang* ou ELAO, des outils pour définir, planifier vos objectifs, choisir les ressources appropriées, faire le point sur votre progression (site Apprendre à apprendre, Portfolio, Carnet de bord), des tuteurs, des enseignants pour vous aider, vous conseiller, quand vous en ressentez le besoin.

Contacts

Centre de Ressources en Langues
Bâtiment B – Face à l'amphi B3
03 20 41 68 13 – crl@univ-lille3.fr



LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

C2i Niveau 1

Le Certificat Informatique et Internet (C2i) est une certification nationale. Il est en continuité avec le B2i des études secondaires et valorise vos compétences informatiques. Le niveau 1 de la certification C2i est fortement recommandé pour s'inscrire aux formations préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. C'est un élément supplémentaire sur le CV. Pour obtenir le C2i niveau 1, il est nécessaire de valider les 5 domaines du référentiel de compétences. Les épreuves comportent une partie pratique et une partie théorique.

- D1 : Travailler dans un environnement numérique
- D2 : Être responsable à l'ère du numérique
- D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer

Se préparer

Le C2i niveau 1 se prépare au cours de la licence (ou du DUMI pour ceux qui ne détiennent pas de licence). La préparation aux épreuves peut être effectuée en s'inscrivant à des unités d'enseignement informatiques C2i ou en auto formation accompagnée d'un tuteur. Des supports de cours et des épreuves corrigées sont mis à votre disposition.

Test de positionnement

Le test de positionnement vous permet d'évaluer vos compétences. Il comporte 50 questions réparties sur l'ensemble des 9 domaines du référentiel.

Passer les épreuves

La certification comporte une épreuve théorique et deux épreuves pratiques, organisées deux fois dans l'année. Si vous ne validez pas la totalité des épreuves au cours d'une année, vous pouvez vous réinscrire l'année suivante, vous gardez le bénéfice des modules acquis pour une durée de 3 ans.

Information sur le C2i

Pour plus d'informations, contactez : c2i.contact@univ-lille3.fr ou reportez-vous sur le site de l'université Lille 3 à la rubrique certification C2i. <http://www.univ-lille3.fr/c2i>.

POLITIQUE « HANDICAP » DE LILLE 3

L'université Lille 3 a adopté la charte Université / Handicap lors de son conseil d'administration du 30 novembre 2007. En signant cette charte, elle entend développer et rendre visible la politique menée en direction des étudiants en situation de handicap.

Le relais handicap de l'université Lille 3

Le Relais Handicap dépend du bureau de la Vie étudiante. Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants pour ce qui touche spécifiquement au handicap, temporaire ou permanent (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychologique, troubles spécifiques du langage) et des maladies évolutives.

Son rôle est d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans la mise en place des conditions favorables à la réussite de leurs études et à leur vie sur le campus Il propose notamment les services suivants :

- Aménagement des études et mesures d'accompagnement, en lien avec les équipes pédagogiques, les référents handicap des UFR et le médecin en charge des étudiants en situation de handicap ;
- Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le service de la scolarité notamment ;
- Accompagnement à la constitution des dossiers MDPH, en lien avec le médecin en charge des étudiants en situation de handicap et de l'équipe plurielle interne à l'université Lille 3 ;
- Organisation des examens (contrôles continus et terminaux), en lien avec la scolarité et les composantes (temps de composition supplémentaire, agrandissements, matériel spécifique...) ;
- Orientation vers les services compétents de l'université ;
- Remontée des demandes et souhaits auprès de la commission handicap ;
- Prêt de matériel.

Si vous avez des besoins spécifiques ou si, tout simplement, vous souhaitez prendre des renseignements, nous vous engageons à franchir les portes du Relais Handicap le plus tôt possible dans l'année universitaire.

Renseignements pratiques

Le Relais Handicap vous accueille à Villeneuve d'Ascq, sur le site du Pont-de-Bois, dans la maison de l'étudiant, niveau forum plus un.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

relais.handicap@univ-lille3.fr

03.20.41.73.70 – 03.20.41.73.26 – 03.20.41.62.09

Le référent handicap du CFMI

Le référent handicap est un enseignant, désigné par le conseil d'institut du CFMI. Il sert d'intermédiaire entre le Relais Handicap de Lille 3, les étudiants en situation de handicap ou gravement malades et les autres enseignants. À ce titre, il contribue à la mise en œuvre de la politique handicap de l'université.

Le référent handicap. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui être transmises dans le cadre de sa fonction, par les étudiants ou par les services en charge du handicap à Lille 3. Il est identifié comme tel sur tout support de communication (guide des études, portail, site, panneau Vie Étudiante, etc.).

Le rôle du référent handicap est :

- de rencontrer individuellement chaque étudiant concerné et de lui faire remplir un formulaire qui sera notamment utile à la passation des épreuves de contrôle continu. Cette rencontre permet également d'être à l'écoute des demandes de l'étudiant liées à la formation et à son insertion dans la formation (les autres demandes sont à formuler par l'étudiant au Relais Handicap ou au médecin du SIUMPPS en charge des étudiants en situation de handicap) ;
- d'informer les membres de l'équipe de formation des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap (demande de cours ou de plans de cours en version numérique par exemple) ;
- le cas échéant, de réserver auprès du Relais Handicap le matériel nécessaire à la passation des épreuves de contrôle continu (ordinateur portable équipé, sujets en braille ; les agrandissements de sujet étant réalisés directement par les enseignants) ;
- de constituer un vivier d'étudiants susceptibles d'assumer la fonction de secrétaires d'examen pour les épreuves de contrôle continu
- de veiller à la gestion quotidienne des problèmes qui pourraient surgir au sein de l'institut ;
- d'informer et orienter les étudiants en situation de handicap temporaire.

Le référent handicap pour le CFMI est Philippe POISSON
philippe.poisson@univ-lille3.fr
Bureau A2-580 – 03.20.41.73.12 – 06.70.67.82.52

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel consiste en un ou plusieurs agissement(s) (qu'il s'agisse de pression, de chantage, de gestes..), dont le but est d'obtenir, à son profit ou au profit d'un tiers, des faveurs de nature sexuelle. Il porte atteinte à la dignité de la personne qui en est victime. L'auteur, comme la victime, peut être un homme ou une femme ; dans l'université, il peut s'agir d'un étudiant, d'une étudiante, d'un membre du personnel enseignant ou administratif... Le harcèlement sexuel est interdit par la loi, et son auteur est passible de sanctions pénales et de poursuites disciplinaires, que l'auteur de tels comportements soit étudiant, personnel enseignant ou administratif.

La Cellule de Veille et d'Information sur le Harcèlement Sexuel

L'université, lieu de formation et de recherche, se doit de respecter et de faire respecter les droits de ses personnels et de ses usagers et de s'assurer que les relations professionnelles et pédagogiques se déroulent dans le respect et la dignité de chacun-e. Afin de marquer son engagement dans la promotion d'un environnement exempt de discrimination et de violence et réaffirmer les principes d'égalité auxquels elle est attachée, l'université Lille 3 a créé une Cellule de Veille et d'Information sur le Harcèlement Sexuel (CEVIHS). Elle est composée d'une quinzaine de membres représentatifs de la diversité de la communauté universitaire. Il ne s'agit pas d'une instance disciplinaire. Elle n'instruit pas les dossiers « à charge » ou « à décharge », mais informe et conseille la victime déclarée de harcèlement sexuel dans ses démarches personnelles de prise en charge adaptée et/ou de poursuites à l'encontre de l'auteur présumé des faits. Son rôle est de diffuser les informations relatives au harcèlement sexuel, notamment sur les droits, démarches et recours, par tous moyens à sa disposition ; d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire, victimes ou témoins d'actes de harcèlement sexuel ; d'agir de manière à dissuader l'apparition ou la persistance des comportements abusifs ; de faire toutes propositions au conseil d'administration de l'université ayant rapport à la prévention des comportements abusifs entrant dans son champ de compétences. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la CEVIHS, ses membres se sont engagés à respecter les règles déontologiques de la chartre qu'ils ont signée, et à suivre une formation spécifique.

Renseignements pratiques

CEVIHS

06.42.03.51.03 – 03 20 76 25 43 – cevihs@univ-lille3.fr

www.univ-lille3.fr/fr/cellule-harcelement-sexuel

Contacts



COORDONNÉES DU CFMI

Adresse postale	CFMI – Université Lille 3 Domaine universitaire du « Pont de bois » Rue du Barreau – BP 60149 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Courrier électronique	<i>cfmi@univ-lille3.fr</i>
Site Internet	<i>www.univ-lille3.fr/cfmi</i>
Réseaux sociaux	 CFMI de Lille-officiel  CFMI Lille
Localisation	Tour du bâtiment d'extension – Bât. A 2 ^e niveau
Téléphone	03.20.41.73.11
Fax	03.20.41.73.20

ÉQUIPE ENSEIGNANTE PERMANENTE

Jean JELTSCH

Directeur du CFMI

Responsable de l'Unité de Formation Continue (UFC) et
et

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Muriel DE POORTER

Administratrice, Responsable du pilotage
et de la formation continue
Bureau A2-591
03.20.41.73.14
06.75.25.32.33
muriel.depoorter@univ-lille3.fr

Kadra SERIR

Assistante de la formation initiale
Secrétariat pédagogique
Accueil des étudiants et des chargés de
cours
Secrétariat : Bureau A2-575
03.20.41.73.11
kadra.serir@univ-lille3.fr

Fouzia BOUCHAÏR-AYAICHIA

Assistante de la formation continue
et de l'administration
Bourses, dispositifs d'aide aux étudiants
Secrétariat : Bureau A2-575
03.20.41.73.18
fouzia.bouchair-ayaichia@univ-lille3.fr

Horaires du secrétariat

Pour les enseignants et les visiteurs :
du lundi au vendredi de 08h30-12h15 – 13h15-16h45.

Pour les étudiants (clés, feuilles d'émargement, documents à rendre) :
8h45-8h55 / 12h00-12h15 / 13h15-13h30 / 16h30-16h45. Prendre rendez-
vous en cas de besoin.

Salle de photocopies : A2-573.

INSTRUMENTARIUM ET STUDIOS

Thiéry DARNOIS Responsable de l'instrumentarium et des studios
Instrumentarium : salle A2-570
Studios : salles A3-520 et A3-524
03.20.41.73.17
06.67.02.88.84
thierry.darnois@univ-lille3.fr

Horaires de l'instrumentarium pour les étudiants

Lundi	13h00-13h30 et 16h30-17h
Mercredi	8h30-9h00 et 13h30-16h30
Jeudi	8h30-9h00 et 13h30-16h30
Vendredi	8h30-9h et 16h30-17h00

Ces horaires correspondent à des moments où les étudiants peuvent retirer ou rapporter des instruments. Prendre rendez-vous (les mercredis ou jeudis après-midis) en cas de besoin.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Nous avons été contraints de fermer le centre de documentation du CFMI pour des raisons budgétaires. Dans l'attente qu'une solution soit trouvée, il reste inaccessible aux étudiants.